

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 31 octobre 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9

Dominique CHAMBON, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés :

Bruno CARLIER (sans pouvoir), Astrid CONSTANTIN (avec pouvoir donné à Laurent SUBLARD), Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Evelyne HUROT (avec pouvoir donné à Nadine LECOMTE), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 9
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Jean GOUVERNEUR

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération du 8 octobre 2023, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification des concessions et prestations dans le cimetière communal, applicable à compter du 9 octobre 2023, révisable chaque année par délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'annuler la délibération du 8 octobre 2023 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal, et d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 9 novembre 2024 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant d'environ de 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

| CONCESSIONS | DUREE 15 ANS | DUREE 30 ANS |
|---|--------------|--------------|
| Concession temporaire : - Pour inhumation en pleine terre d'un corps adulte ou enfant - Pour caveau - Pour case du columbarium - Pour cavurne | 190 € | 380 € |
| Renouvellement de concession | 190 € | 380 € |
| Taxe de superposition à partir du 2 ^{ème} corps, de la 2 ^{ème} urne ou d'une boîte à ossements | 190 € | 380 € |

| | | |
|--|---------|---------|
| Mise à disposition d'un caveau 2 places par la commune | 1 902 € | 1 902 € |
| Mise à disposition d'une case du columbarium | 723 € | 723 € |
| Mise à disposition d'un caverne | 533 € | 533 € |

| PRESTATIONS DIVERSES | |
|--|---|
| Dispersion de cendres au jardin du souvenir | 64 € |
| Fourniture et pose d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir | Coût réel + 40 € frais de gestion |
| Travaux de gravure sur case du columbarium ou sur caverne | Coût réel + 40 € frais de gestion |

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 8 octobre 2023 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal,
- d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 9 novembre 2024 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant d'environ 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



